



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Secrétaires administratifs et assistants de Service social

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale**. Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Petit état des lieux du corps des secrétaires administratifs du ministère de Culture et de la Communication par vos élus CGT

On devient secrétaire administratif au Ministère de la Culture et de la Communication par voie de détachement (la principale voie d'accès), par adjonction/rapatriement de services -le dernier étant la DGMIC-, par examen exceptionnel (ex le Sauvadet), par examen professionnel de repyramidage de C en B (fini), par tour extérieur promotionnel de C en B, par concours interne et enfin par concours externe. Celui-ci, infinitésimal, ne saurait ni faire reculer le chômage, ni abonder de forces vives nos services.

On sort du corps par réussite (fréquente) à un concours ou à l'examen de repyramidage en attachés (déjà oublié), par promotion en A (5 par an), par détachement (exode massif en fait) dans d'autres ministères ou collectivités territoriales, même dans les hôpitaux, pour prendre sa retraite, par maladie invalidante ou pis encore.

Un quart de nos collègues sont parti(e)s durant la dernière mandature de la CAP : mais sont arrivés des contractuels et des vacataires titularisés à la suite des luttes de la CGT-Culture et des « détachements entrants » issus d'autres ministères et secteurs sinistrés par la volonté de détruire les services publics quelque nom qu'elle ait pu prendre depuis des années. Bref le nombre des SA augmente. Mais la souffrance au travail n'en est pas diminuée. Pourquoi ? L'examen de la pyramide des âges du corps et de l'âge moyen de départ à la retraite montre des départs nombreux, malgré les pensions miséreuses que les réformes à répétition nous allouent, mais aussi un départ différé pour ceux qui le peuvent afin de n'être pas réduit au minimum garanti, qui ne permet pas de vivre dignement.

Dans nos services émiettés sur le territoire, nous nous retrouvons trop souvent en souffrance face à toujours plus de travail (en quantité et en complexité), dans un contexte désespérant de non reconnaissance de nos efforts, avec des applications informatiques (avatars de la LOLF, de la RGPP, de la MAP et autre MAPAM, sinon de feu l'ONP) qui gênent

notre travail, quand elles ne l'empêchent pas, avec des 'objectifs' de performance contre-productifs, avec des missions déviant de ce pour quoi nous sommes rentrés au ministère c'est-à-dire pour, à notre modeste niveau, participer à la culture en facilitant, dans tous les secteurs de notre ministère et du pays, la réalisation de la politique culturelle votée, en espérant concourir à une action culturelle autrement démocratique et ambitieuse. Au lieu de cette volonté on nous impose à présent, avec la réforme territoriale, «la revue des missions qui doivent être abandonnées ou exercées différemment» (sic).

En lieu et place d'un réel repyramidage, on a eu le NES. On n'a pas constaté que le NES ait permis la promotion accélérée -dans le cadre d'une enveloppe budgétaire toujours plus efflanquée- d'une poignée de classe normale via l'examen professionnel pour l'entrée en classe supérieure puis via l'examen professionnel pour l'entrée en classe exceptionnelle. L'autre 'qualité' du NES, c'est la fin de carrière dans la classe exceptionnelle remontée de plusieurs points. Cette mesure a profité à quelques agents partis à la retraite et pousse les autres à rester plus longtemps pour en bénéficier si peu que ce soit. Les autres croupissent et croupiront dans une carrière longue, si d'ici là nous conservons notre statut de fonctionnaires titulaires et si les missions remplies par le Ministère ne sont pas externalisées, voire abandonnées.

Le salaire officiel stagne depuis trop longtemps ; le salaire effectif, c'est 350 € en moins chaque mois par rapport à 2000; les compléments de salaires (primes) baissent de fait ou se raréfient, tandis que les prélèvements augmentent durement, notamment la 'pension civile', la 'retraite complémentaire' (un fonds de pension qui perd nos cotisations dans de mauvais placements), bref, la moindre promotion obtenue fond avant qu'on en ait joui. Nous travaillons dans des services à

l'effectif déséquilibré. Nous pallions les carences de formation initiale appliquée à la réalité des tâches pour nos rares nouveaux collègues. Nous innovons sans cesse pour faire face à l'impéritie de différents maillons hiérarchiques. Nous devons quotidiennement réaffirmer la valeur des règlements et procédures qui permettent d'effectuer les tâches concrètes, les consignes reçues et les applications imposées étant le plus souvent aberrantes. Les exemples d'externalisation de certaines missions montrent bien que nous sommes plus efficaces grâce à notre expérience, notre intelligence et à notre engagement citoyen.

Et au lieu de la considération et la reconnaissance même symbolique de notre

travail, de notre métier, notre lot est fait de malaises, de colère, de souffrance, mais ne nous décourageons pas, ne nous laissons pas isoler, ni diviser.

Vos élus CGT se sont efforcés de faire reconnaître vos droits et votre travail en défendant avec opiniâtreté vos dossiers lors des promotions, des mutations, des révisions d'évaluations, des refus de temps partiels ou de formations, tout en tentant de vous protéger de sanctions disciplinaires disproportionnées réclamées par les directions. Nous observons avec satisfaction qu'au long des années nous avons contribué à réduire le nombre des injustices, même si notre effort n'est pas prêt de pouvoir se relâcher.

Revendications de la CGT :

1. Il nous faut un recrutement net de titulaires dans la filière administrative pour que toutes ses missions et son rôle crucial et non secondaire -le méprisant « fonctions support »- soient accomplis.
2. Nous revendiquons une grille indiciaire actant des mesures sensibles de reclassement et de repyramidage tenant compte de notre valeur collective et du coût de la vie, de la catégorie C à la catégorie A, avec de véritables débouchés pour toutes celles et tous ceux qui, en C, font un travail de B et, en B, un travail de A.
3. Nous réclamons une organisation du travail non inféodée à la masse budgétaire, au contrôle vétilleux et quantitatif, au pilotage virtuel, aux gabegies d'audits effectués par des cabinets privés, ignorants des règles du service public et méprisant ses pratiques. Nous réclamons aussi une organisation du travail qui ne soit pas soumise aux outils de gestion, aux apprentis sorciers de la RH, mais bien profilée sur la création des procédures adaptées aux besoins de la vie culturelle en France d'aujourd'hui et de demain, pour la part revenant au Ministère avec le personnel qui, depuis longtemps déjà, dépense des trésors d'intelligence pour servir malgré tout le bien commun.

Engageons-nous pour obtenir collectivement raison.

Nous vous rappelons le rôle déterminant qu'ont à jouer vos collègues, candidats et principalement candidates, soutenus par la CGT-Culture. Ils seront dévoués, compétents, expérimentés et efficaces, à l'affût de toutes modifications réglementaires ou légales trop souvent en défaveur des fonctionnaires, afin de mieux les contrer.





Ils seront d'autant plus combatifs que la situation l'exige. Les réunions des CAP ne sont et ne seront toujours pas un long fleuve tranquille.

Il vous appartient de voter pour des représentants et des syndicats engagés, présents et actifs sur le terrain, dans les audiences avec les directions, dans les assemblées générales, lors des luttes que nous devons mener tous et toutes pour améliorer et rétablir des conditions de travail sans souffrance, nos missions pour la Culture, notre carrière, nos rémunérations, obtenir de nouveaux droits d'intervention.





Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :



DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Secrétaires administratifs et assistant de Service social, est composée de 6 titulaires (et 6 suppléants).

1ère Classe :

- 1 Violetta LIBAR- Martinique-Livre
- 2 Marie-Christine AUBRY- SDSI
- 3 Lila TOUIL- DAC Corse
- 4 Caroline FANTINI -BNF

2ème Classe :

- 1 Alain CULPIN- DGPatrimoine
- 2 Dominique FOURNIER – DRAC IDF
- 3 Michel PASCAL- Musée Cluny
- 4 Valérie BART- DG-MIC

Classe exceptionnelle

- 1 Marie Louise MORAN- EA Lyon
- 2 Alexis HEBER -SUFFRIN - SG
- 3 Catherine SORIN -DRAC Bretagne
- 4 Pascale GEORGE CNSMD Paris

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**